



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-032-2021-11

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2021-11-17-00004 - ARRETE N° DOS-2021/4837 portant changement de représentant légal de la SAS AMBULANCES EUROPE SECOURS (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-17-00004

ARRETE N° DOS-2021/4837 portant changement  
de représentant légal de la SAS AMBULANCES  
EUROPE SECOURS

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N°DOS-2021/4837**

**portant changement de représentant légal de la SAS AMBULANCES EUROPE SECOURS  
(78420 Carrières-sur-Seine)**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° A-08-00660 en date du 3 avril 2008 portant agrément de la SARL Ambulances Europe Secours, sise 92 avenue Maurice à Sartrouville 78500 dont les co-gérants sont Messieurs Sébastien BEAUFUME et Cédric LE FEVRE ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de Santé n° A-10-00130 en date du 19 avril 2010 portant changement de gérance de la SARL Ambulances Europe Secours, sise 92 avenue Maurice à Sartrouville 78500 dont le nouveau gérant est Monsieur Olivier MONAMY ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de Santé n° 14-78-090 en date du 13 novembre 2014 portant transfert des locaux de la SARL Ambulances Europe Secours du 92 avenue Maurice à Sartrouville 78500 au 8 rue des Entrepreneurs à Carrières-sur-Seine (78420) ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par la SAS CVZ représentée par Monsieur Florian CANIVEZ relatif au changement de représentant légal de la SAS Ambulances Europe Secours ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SAS CVZ, représentée par Monsieur Florent CANIVEZ, est nommée présidente de la SAS Ambulances Europe Secours sise 8 rue des Entrepreneurs à Carrières-sur-Seine (78420) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2021

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE